

Mercuriale 2018

Territoire(s)

Gilles Mahieu,
Gouverneur du Brabant wallon

Jeudi 11 janvier 2018
Domaine provincial d'Hélécine

(...)

Mesdames, Messieurs en vos titres, grades et qualités,
Chers Amis,

Comme les deux années précédentes, nous – le Collège provincial et moi-même - vous proposons de poursuivre notre voyage à travers les lieux emblématiques du Brabant wallon. Cette année, j'ai suggéré de mettre le cap à l'Est, dans ce remarquable Domaine provincial d'Hélécine.

Rappelons-nous que ce site fut un monastère de chanoines prémontrés, maintes fois détruit par les guerres qui traversèrent notre région aux XVIème et XVIIème siècles. Le dôme sous lequel nous sommes réunis ce soir était celui de l'église abbatiale, consacrée en 1780, œuvre du maître du néo-classicisme que fut l'architecte Laurent-Benoît Dewez. Un siècle après des épopées révolutionnaires et industrielles qui gommèrent ses ailes, les bâtiments conventuels et le chœur de l'église, des travaux furent entrepris visant à donner au palais abbatial un aspect plus conforme à l'idée que l'on se faisait d'un château. Et, en 1962, le domaine fut vendu à la Province, alors unitaire, de Brabant. Bref, comme souvent en Brabant wallon, nous voici dans un lieu chargé par les tourments de l'Histoire. Et c'est ici que la Province a décidé – comme vous l'a narré Mathieu – d'investir dans une nouvelle dynamique, concernant tant la rénovation du patrimoine que l'offre d'activités et d'animations.

Aussi, je remercie très chaleureusement le Collège provincial et les équipes en charge du Domaine pour leur accueil et pour leur engagement dans ce projet.

Hélécine, bien que plus petite commune de notre Province, en taille et en population, illustre la riche diversité de notre territoire. On associe ici un patrimoine remarquable, je pense, outre ce Domaine provincial, à l'église romane Saint-Sulpice, aux paysages de la Hesbaye brabançonne, au nouveau parc d'activité économique d'InBW et surtout à ces multiples talents qui constituent la plus grande richesse de notre territoire. (Monsieur le Bourgmestre, Rudi Cloots, sera certainement d'accord avec moi).

Cette diversité a façonné harmonieusement le Brabant wallon. Et c'est de ce territoire que je vous entretiendrai en me livrant à des considérations sur sa pertinente complexité.

Introduction

L'an dernier, je m'étais étendu sur les conséquences possibles liées à la pseudo libération de la parole, aux fakes news, aux adeptes des théories du complot, aux révisionnistes et, en gros, à toutes les horreurs, haines et lâchetés vomies sur les réseaux sociaux. De ce point de vue 2017 ne fut pas en reste et mes propos d'alors se sont malheureusement avérés actuels. La toute récente enquête sur le

complotisme dans l'opinion publique française¹ présente des résultats totalement inquiétants en ce sens.

J'avais aussi fait le point sur mes premiers quinze mois comme gouverneur.

Cette année, je ne reviendrai quasiment pas sur mon propre travail qui, comme je l'avais annoncé, a été consacré essentiellement à mes priorités en termes de sécurité:

- avec quantité d'exercices dans les communes, grâce notamment à l'appui performant du Commandant militaire de province et de son équipe ;
- avec de nombreux plans d'urgence communaux ou particuliers – nos communes sont maintenant quasi toutes en ordre ou en voie de l'être ;
- avec de nouveaux partenariats par exemple en matière de télécommunication et ;
- avec de nouveaux outils comme l'ICMS et Be-Alert.

Je tiens d'ailleurs à remercier publiquement mes partenaires des différentes disciplines que sont les pompiers, les intervenants médicaux et psycho-sociaux, les policiers, les militaires, les agents de la Protection civile, les magistrats du parquet, les bénévoles des associations qui nous appuient, ainsi que toute mon équipe, sans oublier la contribution des communicants.

Heureusement pour nous tous, l'année 2017 fut moins rythmée d'incidents et de situations d'urgences que 2016. La vague terroriste radicale semble connaître (chez nous) un reflux et l'on peut espérer que cela dégagera davantage d'espace pour œuvrer à une société plus inclusive, une société qui n'érige pas des murs, mais plutôt des ponts.

Cette relative accalmie m'a laissé plus de temps pour œuvrer dans ma fonction d'appui et de relais pour les forces économiques de la Province. C'est ainsi que j'ai pu piloter ou participer à diverses missions économiques avec nos entreprises ou avec l'UCL. Je compte poursuivre sur cette voie, et mettre chaque fois que nécessaire mon statut particulier de commissaire des gouvernements fédéral et régional, comme de diplomate à l'étranger, au service des sociétés implantées en Brabant wallon. La promotion du Brabant wallon est avant tout pour moi, celle d'un territoire de « savoirs-faire » et de « savoirs-être » d'un point de vue économique et social.

La spécificité de ma fonction est bien là. Celle du plaisir au travail lors de mes contacts avec les communes, les associations, les entreprises et les Brabançons. Je reste tout autant enchanté des liens établis avec des forces vives du Brabant wallon, telles que la Province, mais aussi *InBW*, la Chambre de commerce et d'industrie, *Nivelinvest*, *l'ISBW* et nombre d'entre vous ici présents.

Vous me permettrez encore de remercier et saluer Mathieu, Isabelle, Marco et Tanguy, les membres politiques du Collège provincial, Annick et à travers elle toute l'administration provinciale, mais aussi tous les Conseillers provinciaux qui s'impliquent pour soutenir éducation, santé publique, vie sociale, vie culturelle, économie, mobilité, logement, sécurité ou tourisme sur notre territoire.

27 communes, un territoire

Mesdames, Messieurs,

¹ <http://www.conspiracywatch.info/une-grande-enquete-sur-le-complotisme-dans-l-opinion-publique-francaise-revele-une-realite-alarman.html>

Le mois dernier, j'ai terminé la visite systématique des 27 communes du Brabant wallon² et tiens à vous entretenir en quelques mots de ce qui fait le lien entre elles. J'avais d'abord imaginé une anecdote au sujet de chacune de mes visites, mais la peur d'être laborieux comme celle de violer le secret des colloques singuliers entretenus avec chaque collègue communal m'en empêche.

Aussi, je préfère rappeler à vos souvenirs ceux de Miqui (Max Van der Linden) à Beauvechain, du Cardinal (Mercier) à Braine-l'Alleud, du Pilori à Braine-le-Château, des Français, Marocains, Algériens, Tunisiens et Sénégalais à Chastre, de la Sablière de Champ'taine à Chaumont-Gistoux, du Comte à Court-Saint-Etienne, du Dauphin (de France) à Genappe, de Saint-Georges à Grez-Doiceau, du Prince carnaval à Hélécinne, de Sainte-Ragenufle à Incourt, de la marbrite à Ittre, de la pierre de Gobertange à Jodoigne, de Toots (Thielemans) à La Hulpe, des fondateurs de la Sécurité sociale à Lasne, de Simone Villers à Mont-Saint-Guibert, de Jean (de) à Nivelles, d'Hergé à Ottignies-Louvain-la-Neuve, des Mougneux d'vète trêpe à Orp-Jauche, du Musée du Souvenir (de Malèves) à Perwez, du Tumulus d'Hottomont à Ramillies, du porphyre à Rebecq, de Jean (Vanderbeeck) à Rixensart, du Betchard à Tubize, des diamants (de carbodiam) à Villers-la-Ville, du centre de la Belgique à Walhain, de Jean et Alice à Wavre ou de Morris, Jijé, Wil et Franquin (les 4 de) à Waterloo.

Souvent les journalistes m'interrogent sur mon classement des communes, ils souhaitent mon sentiment quant à la plus performante, la plus sécuritaire, la plus belle, la plus surprenante, la plus ceci, la plus cela... Inutile de vous dire que je fais alors exercice de langue de bois, non parce que je n'ai pas d'idées, mais bien car ce n'était pas le but de ces rencontres. L'objectif, au-delà de faire mieux connaissance ou de mieux connaître le territoire, c'était de percevoir ce qui il y a de commun dans les préoccupations communales et ce qui en diffère. Le sous-objectif, c'était d'identifier les priorités de chacune des communes face aux enjeux d'un terrain qu'elles connaissent mieux que quiconque.

Dans ce contexte, je constate partout la même recherche d'équilibre entre un environnement sain et attrayant et les besoins liés à la croissance démographique et économique³.

Il est d'ailleurs significatif que nombre de communes aient mis l'accent sur la mobilité, le logement, l'éducation et le vieillissement de la population lors de mes visites.

Est-ce propre au Brabant wallon ? Non, mais la particularité brabançonne c'est que ces enjeux s'expriment dans un environnement économique en très bonne santé avec une rareté des terrains disponibles tant pour le logement que pour les entreprises ou les équipements collectifs.

Dans ces conditions, la majorité des communes perçoit les risques d'étouffement et entreprend une politique volontariste, tant en matière de maîtrise foncière, via l'outil urbanistique, que par des opérations de valorisation de son patrimoine ou l'investissement dans les équipements sociaux nécessaires (écoles, MR et MRS, locaux associatifs ou sportifs...).

Autre particularité brabançonne, la volonté de toutes les communes de choyer les démarches associatives locales, vues comme un moyen de maintenir les liens sociaux malgré les origines extra-provinciales de nombre d'habitants. C'est un constat sociologique, le déracinement renforce les

² La fin de mes « joyeuses entrées » ne signifie en aucun cas que je vais maintenant me retirer dans mes bureaux. Au contraire, je compte effectuer des visites de travail dans les 27 CPAS du Brabant wallon, sur lesquels j'exerce une tutelle régionale, mais aussi poursuivre mes visites de terrain auprès des entreprises et des associations actives dans la Province.

³ Cette croissance, deux documents de qualité la confirme, celle du « BW en Chiffres » de la Fondation économique et sociale du Brabant wallon et celle du « Diagnostic du Contrat de développement territorial » mené par les services de la Province. Ces deux études objectivent les premières préoccupations relevées par les communes : mobilité, logement, éducation et vieillissement de la population.

attitudes individualistes. Or, le tissu associatif riche et dense du Brabant wallon permet à ces nouveaux habitants de s'intégrer rapidement et de participer à la vie locale. Le Brabant wallon reste d'abord un territoire où peut s'épanouir une humanité bienveillante.

Autre point commun, les questions financières où pèsent les problématiques des charges de la Zone de secours ou de la zone de police, comme la diminution de l'intervention du Fonds des communes. Enfin, pour ce qui concerne les investissements, plusieurs communes se plaignent de l'application de la norme européenne SEC 2010⁴ qui paralyse des investissements pourtant indispensables.

Bien des communes ont aussi souhaité mettre en valeur des entreprises performantes de leur territoire lors de ces visites. Ce qui est significatif d'une volonté d'écoute et d'appui des pouvoirs locaux du Brabant wallon, toutes couleurs confondues, envers les entreprises.

J'ai accessoirement découvert que le BW regorge de brasseries, ce qui n'était pas nécessairement sans conséquence sur l'heure de fin de mes visites...

Bien entendu, les politiques communales n'ont pas toutes les mêmes orientations mais toutes cherchent à concilier la qualité de vie des résidents et l'ensemble des enjeux auxquels elles doivent faire face⁵. Cette qualité de vie dépend aussi d'un cadre de vie préservé. Sur ce dernier aspect, il est frappant d'observer qu'une majorité de communes se lancent dans une politique en matière de diminution de l'empreinte carbone avec des solutions en sens divers⁶ mais convergentes quant à l'objectif à atteindre.

Toutefois, dans une grande mesure, certains phénomènes, de nature exogène, dépassent la capacité d'action communale. On constate par exemple que les incidents météorologiques ont rendu prioritaires des investissements préventifs importants contre les crues et les inondations⁷.

Dans ce contexte, la question du **territoire d'action approprié pour chaque enjeu** se pose avec plus d'acuité encore, à l'heure où la demande de gestion efficace de l'espace public rencontre la volonté de simplification-réduction des niveaux d'intervention politique.

De la Province

Mesdames, Messieurs,

Derrière cette question et cet exposé, une question brûle vos lèvres : « Que va devenir la Province ? ».

⁴ Lorsqu'une entité considérée comme un pouvoir local désire, par exemple, construire une école, elle contracte généralement un emprunt. Auparavant, les pouvoirs locaux pouvaient étaler dans le temps le remboursement du capital, ce qui permettait d'adoucir l'impact sur les finances. La norme européenne SEC 2010 ne permet plus ce lissage dans le temps et impose désormais de comptabiliser directement l'ensemble du capital l'année même de l'investissement, ce qui rend très difficile tout investissement d'ampleur même essentiel pour la collectivité.

⁵ De même, si la question de la mobilité est souvent prise en compte au niveau local, la réponse est bien entendu insuffisante face aux chiffres attendus de croissance du trafic. Tous restent conscients que les activités économiques et agricoles, toutes deux favorables au développement harmonieux du Brabant wallon, ainsi que l'évolution démographique, induisent un trafic qui n'ira pas en diminuant. Le RER, les transports en commun, les modes doux sont un élément de la réponse mais ils dépendent en grande partie de niveaux de pouvoirs supérieurs. Voilà à coups sur un sujet où l'analyse fine des travaux précédents, comme celle du diagnostic du Contrat de développement territorial, nécessitera d'intensifier les réflexions, actions et investissements

⁶ Production durable, valorisation des circuits courts, gestion intelligente de l'énergie, production éolienne, isolation, ...

⁷ Pour rappel, c'est le risque d'inondation qui est le plus probable en Brabant wallon et tout son territoire est concerné – comme la tempête Eleanor nous l'a encore rappelé il y a quelques jours.

Eh bien, je ne sais si vous allez être déçus, mais il m'est difficile de vous répondre. Comme vous le savez, je ne suis qu'un commis de l'Etat, mandaté par la Région wallonne et par l'Etat fédéral pour certaines missions sur un territoire baptisé « Province ». Plus accessoirement à mes yeux, je reste un organe provincial comme observateur des décisions de cette entité politique et administrative.

Mon statut spécifique, avec un réel imperium pour les questions de sécurité, me conduit donc à une obligation de loyauté vis-à-vis de mes mandants (Région et Fédéral) comme à une neutralité totale dans mes actions. Cette neutralité est le pendant de mon « irresponsabilité politique » vu que je ne rends pas de compte devant l'électeur mais bien devant mes mandants. Dans ce cadre, nulle expression politique partisane et publique n'est admissible.

En revanche, sans prendre parti, j'aimerais illustrer la réflexion sur les questions liées aux politiques qui s'appliquent sur le territoire provincial, depuis mon angle de vue, celui d'un gouverneur.

En effet, d'une part, il serait curieux de feindre de méconnaître la volonté exprimée dans la Déclaration de politique régionale de la nouvelle majorité en Wallonie, et, d'autre part, le compte rendu de mes joyeuses entrées souligne déjà des problématiques qui débordent du niveau communal.

Ces problématiques, on pourrait les intégrer dans une classification territoriale : communales, supralocales⁸ et intercommunales⁹ - avec des géographies variables. Il faudrait ajouter les matières où la Province supplée la carence d'intervention ou de moyens d'autres niveaux de pouvoirs, l'éducation ou la santé par exemple. Ajouter aussi les matières qui s'appliquent au niveau communal mais qui ne sont que l'action décentralisée (urbanisme par exemple) ou déconcentrée d'une politique fédérale, communautaire ou régionale (état civil par exemple).

Bref, rien n'est simple (on vit en Belgique quand même) mais ce n'est pas grave et comme disait Antoine de Saint-Exupéry, « L'avenir n'est jamais que du présent à mettre en ordre. »

Plutôt que de partir d'une classification des politiques selon le niveau qui l'exécute actuellement, **on pourrait reprendre chaque matière et observer quel(s) serai(en)t le(s) niveau(x) le(s) plus adéquat(s) pour la gérer.**

Inondations

Pour illustrer cette hypothèse, prenons un premier domaine qui m'est cher : la lutte contre les inondations.

(Situation des niveaux d'intervention) Pour simplifier, les cours d'eau sont répartis en trois catégories : local, provincial et régional. Cette classification date d'une époque où la question la plus importante était de savoir qui cure quoi. On a donc trois niveaux politiques différents et je n'aborde même pas

⁸ Le supracommunal, c'est ici l'intervention d'un tiers (la Province par exemple) dans des compétences communales où, soit les moyens manquent, soit les moyens sont inadéquats par rapport au caractère supracommunal du phénomène ou de la matière – exemples, la gestion des cours d'eau ou la promotion touristique.

⁹ L'intercommunale, c'est ici la mise en commun de moyens communaux – généralement financiers - pour offrir un service – la gestion des déchets par exemple ou développer une activité propice au développement des communes concernées.

l'intervention provinciale en appui des communes¹⁰. Et, nous avons deux types de phénomènes : des coulées de boues et des crues.

(Observations) Pour les coulées de boues, le niveau communal est adéquat mais manque de moyens. Pour les crues, ce qui se passe en amont joue sur l'aval. Une demande récurrente de certaines communes serait donc de ne conserver que deux statuts aux cours d'eau non navigables, provincial (2^e catégorie) et régional (1^{ere} catégorie). Nous aurions alors une dimension de « bassin supracommunal » à traiter qui prendrait tout son sens.

Cela étant, comme de bien entendu, les bassins hydrographiques ne correspondent pas nécessairement aux limites administratives et certains s'étendent sur d'autres provinces ou régions. C'est aussi pour répondre à ce genre de soucis que des structures parallèles se sont multipliées : « Contrats de rivières » et « Comités de gestion du Bassins de X ».

Bref, simplifier les structures pour gérer un phénomène complexe comme celui-ci nécessite en réalité une réforme, non seulement de l'approche supralocale mais aussi, accessoirement, de poursuivre la réforme des services régionaux qui fonctionnent encore trop en silos.

Pompiers

Autre exemple dans mes compétences, les services incendies.

(Situation des niveaux d'intervention) La réforme des services incendies était indispensable d'un point de vue opérationnel. Avec le besoin de professionnalisation lié à l'évolution des risques, les difficultés de trouver des volontaires et l'évolution des normes, les corps de pompiers municipaux ne pouvaient plus répondre efficacement sans investissements disproportionnés. L'échelon supracommunal qu'est la « zone de secours » s'est donc imposé. La Belgique suivait en cela d'autres pays comme la France, qui a intégré les services d'incendie et de secours au sein des départements (l'équivalent de nos provinces).

Nous avons donc trois niveaux de gestion : les postes de secours au niveau opérationnel, la zone au niveau gestion, organisation et politique, et le fédéral au niveau normatif et appui (financier et protection civile). On constatera que depuis le passage en zone de secours, il n'y a plus de compétence communale en matière d'incendies autres que celles de financer la zone et d'adopter un règlement de police pour prévenir les soucis. Les aspects opérationnels d'autorité de police du Bourgmestre comme du Gouverneur¹¹ étant maintenus par ailleurs.

(Observations) Dans ce contexte¹², la crainte des communes était et est surtout financière avec les autres conséquences de la réforme en termes d'unification du statut, d'obligations de recrutement

¹⁰ La Province aide les communes à la fois via une plateforme web très performante¹⁰ et en prenant en charge des investissements pour des zones d'immersion temporaire ou d'autres travaux préventifs sur ses cours d'eau comme pour des bassins d'ordre communal. Quant à moi, j'interviens quand cela risque de déborder malgré tout ou quand les éléments se déchaînent au point que la situation devient une crise (une situation d'urgence dans notre jargon). Pour ce qui concerne la Région, par manque de temps, je préfère ne pas aborder le nombre d'acteurs concernés par la problématique : Différentes directions en fonction de la nature navigable ou non du cours d'eau, la cellule GISER (gestion intégrée sol-érosion-ruissellement- DGO3), la DNF, l'agriculture, le CRC-W, etc.

¹¹ Celui-ci ayant par ailleurs la tutelle sur la zone – comme pour les zones de police.

¹² Je passe sous silence d'autres difficultés liées à la réforme telles que celle de l'aide médicale urgente, qui est en cours mais qui apparaît sans trop de liens avec l'organisation des zones de secours. Pourtant, les pompiers passent en réalité bien plus de temps en ambulance qu'à éteindre des incendies ou tronçonner des arbres abattus par la tempête.

pour satisfaire les normes d'intervention dont l'aide adéquate la plus rapide. En Brabant wallon, la Province est rapidement intervenue pour soulager les communes et prend à sa charge environ trois fois plus que ce que la Région wallonne impose (10% de la dotation du fonds des provinces)¹³.

Dans cette logique, on pourrait imaginer que le niveau adéquat de financement pourrait être le niveau supracommunal – c'est-à-dire provincial à ce stade. Les communes seraient soulagées d'une charge financière importante et l'on pourrait opérer ce type de glissement de compétences dans le cadre de la réforme des provinces ou de la supracommunalité. Cela respecterait le principe du niveau adéquat de financement, celui que Louis Tobback synthétisait par « qui paye décide », donc « qui décide paye ». La lisibilité de l'action politique en sortirait sans doute grandie.

Polices

Dernier exemple dans mes attributions, les zones de police.

(Situation des niveaux d'intervention) Je me permettrai d'être un rien plus long sur ce point¹⁴. Ici aussi la question territoriale revient en force en parallèle avec la question des capacités de la police locale et celles de la police fédérale.

Je n'aborderai pas les modernisations nécessaires dans les pratiques opérationnelles, comme par exemple le développement de la « smart-police¹⁵ » intégrée à la « smart city ».

En revanche, le contexte est celui de la faiblesse actuelle des moyens de la Police fédérale¹⁶ en parallèle avec un afflux de missions lié à la menace actuelle. Tout cela conduit à la recherche de moyens ailleurs

¹³ L'Arrêté royal du 4 août 2014 prévoit les modalités d'exercice par la Province de missions au profit de la zone de secours (ZS) mais il faudrait revoir la Loi pour ce qui concerne le financement des ZS (actuellement à charge des communes et du fédéral).

¹⁴ Ces questions ont fait l'objet d'un exposé de ma part lors du Colloque sur les 15 ans de la réforme des polices à l'UCL.

¹⁵ Çà et là, de superbes initiatives existent qui visent à faciliter le travail de surveillance, de recherche, d'intervention, de suivi, d'échanges d'infos, etc. La "Smart police", à l'image de la "Smart city", reprend un ensemble de solutions technologiques (ICT, IOT, IA, LTE, AR/VR, ANPR, Smart Textiles, applis etc.) pour faciliter la vie des policiers comme des citoyens, dans des domaines tels que :

- La collecte et l'exploitation des informations, pour une gestion efficace de l'organisation et le respect du réglementaire, au commissariat ou sur le terrain ;
- La communication via des solutions sécurisées, en réseaux connectés ;
- La sécurisation des agents sur le terrain avec la géolocalisation en temps réel, bouton de détresse, diffusion de consignes et l'interactivité avec des systèmes de caméras ;
- L'anticipation avec des algorithmes prédictifs permettant de prévoir des événements, de guider des agents ;
- L'aide à la décision pour l'affectation des moyens ;
- La robotisation de certaines tâches d'accueil, de collecte d'information, de prévention, d'identification (reconnaissance faciale ou autre) ;
- Le recueil d'information (drones, ANPR etc.) ;
- Les policiers virtuels qui interagissent avec une application sur smartphone comme des projets de robots humanoïdes capables d'interagir avec des plaignants ou des victimes ;
- Les outils métiers embarqués (guidage, signalement d'avaries, arrêtés-législation, géolocalisation en temps réel des agents, alertes agressions ...) ;
- Verbalisation électronique multi modale (avec association de photos) et multi-sources (via smartphone, via équipements connectés etc.) ;
- La détection des fraudes, de comportements « aberrants » ou suspects ;
- Le contrôle multi-sources du stationnement (paiement mobile, horodateurs connectés, abonnements résidentiels) et du trafic.

¹⁶ Manques d'effectifs dans des services essentiels comme la police de la route, les PJF ou les CIK.

- à la Défense et surtout dans les zones de police. J'ai d'ailleurs le sentiment d'une inversion progressive de la règle¹⁷ qui veut que la Police fédérale appuie les polices locales.

Or, avec la réforme des polices, l'importance de l'intégration de la police locale dans la société est redevenue perceptible (y compris par l'implication du personnel des zones de police dans la vie sociale de leur territoire). Mais tout n'est pas encore idéal et la police de proximité est parfois considérée comme la variable d'ajustement, alors que le travail policier dépend énormément de cette occupation du terrain et de la qualité de la relation avec les citoyens.

(Observations) Dans ce contexte, je constate que nombre de polices locales peinent à trouver les capacités pour opérer des actions proactives, des campagnes ciblées ou gérer un incident dans la durée¹⁸.

Pour dégager de la capacité et des moyens¹⁹, les zones se débrouillent en interne ou entre elles.

En Brabant wallon, je note que de nombreuses solidarités²⁰ se créent avec des services partenaires (comme les communes ou la province) et entre les différentes zones. Il ne s'agit pas que d'appui latéral en personnel ou d'envois de renforts lors de grosses interventions (dans ce cas, la solidarité est instantanée), mais aussi de prêts de moyens matériels, d'échanges de savoir-faire et de bonnes pratiques. Pour de petites zones, s'organiser en commun, par exemple autour de la garde de l'officier de police administrative, de l'assistance aux victimes ou de la garde du service d'enquêtes, permet de se donner un peu d'air. A ce sujet, je me réjouis et appuie la récente conclusion de partenariats entre différentes zones dans l'Ouest du Brabant wallon.

De même, sans parler de fusion, quand je regarde le Brabant wallon, avec ses 10 zones, ses 1000 km² et ses 400.000 habitants, j'observe au moins une quinzaine d'équipes qui sillonnent le territoire 24h/24. Une gestion plus « macro » de l'intervention, sur un mode participatif²¹, permettrait sans doute de libérer 24h/24 une capacité pour un travail proactif systématique. L'idée, simple sur le papier, se heurte à des difficultés opérationnelles bien entendu mais aussi à des réflexes de clocher. Alors que le vrai danger serait de distraire cette capacité libérée pour des missions non orientées sur le territoire en question, des missions fédérales par exemple.

Avec cette situation de manque de capacité²², le débat sur les fusions de zones revient en force. Comme gouverneur, ma préoccupation à ce sujet est avant tout opérationnelle. Au-delà des difficultés politiques et des calculs stratégiques, seule la réalité du terrain - les voies d'accès, la géographie, les

¹⁷ Règle qui figure à l'article 2 de la loi sur la fonction de police, c'est dire son importance devenue cependant presque théorique.

¹⁸ C'est particulièrement visible lors de campagnes nationales où une moitié des zones ne peut participer – en particulier les weekends - faute de moyens ou lors d'événements comme les grèves dans les prisons.

¹⁹ Parmi les questionnements récurrents sur les moyens, il y a les dotations fédérales attribuées aux zones. Ici, j'entends régulièrement des bourgmestres ou des patrons de zone se plaindre de la norme KUL. Cette analyse régressive avait permis d'objectiver la situation de fait des corps de police existant et d'intégrer une batterie de paramètres socio-économiques et de criminalité. Bien sûr, des situations ont évolué depuis et la non prise en considération de l'ouverture d'une prison dans une zone est, par exemple, très pénalisante. Toutefois, rouvrir le chantier de la norme KUL reviendrait à menacer tous les équilibres et serait très risqué en période de disette. J'incite donc à la prudence pour ce chantier, en réalité très politique.

²⁰ La recherche d'économies d'échelle se heurte parfois à des frilosités ou à des obstacles administratifs mais la volonté de mutualiser s'observe de plus en plus souvent.

²¹ Il ne s'agit pas de confier le pilotage de l'intervention ni au DCA (directeur coordinateur de la police administrative) ni au CIC 101 (dispatching) mais bien à la coopération entre les zones.

²² Pour rappel, Fernand Koekelberg (ancien CG de la police fédérale) est mandaté par le Ministre de l'Intérieur pour étudier des fusions sur base volontaire.

moyens actuels, l'analyse de la délinquance etc. - devrait piloter les projets. Des fusions visant à permettre plus de capacité au profit de missions fédérales ou assimilées²³ ne répondraient pas du tout à la préoccupation légitime des bourgmestres. Cela dit, ce débat doit être abordé sans tabou dès lors qu'un projet de fusion apporterait une vraie valeur ajoutée pour le territoire concerné et ses habitants.

Cela étant, derrière ces questions de capacité et de financement qui peuvent vous sembler basement matérielles, se cachent les attentes opérationnelles des bourgmestres. Ces attentes sont très concrètes et surtout légitimes car elles sont celles des citoyens que ce soit en matière de lutte contre la vitesse excessive ou d'occupation du terrain. Tout est dans tout.

Cohérence d'une approche territoriale

Quel enseignement tirer de ces trois exemples ?

Dans les trois cas, la question se pose du manque de moyens financiers au niveau communal mais aussi à l'échelon supérieur, fédéral, communautaire ou régional.

Dans les trois cas, des solutions sont trouvées par des partenariats ou des concertations, d'abord entre les instances locales elles-mêmes, ensuite avec l'instance intermédiaire (que constitue la Province).

Dans les trois cas, il y a un besoin de proximité, de connaissance du terrain, que seul le niveau le plus proche du citoyen peut rencontrer : la commune.

Dans les trois cas, on observe une logique avec un niveau local opérationnel, un niveau intermédiaire stratégique (organisation) et un niveau supérieur normatif et d'appui (Fédéral ou Région).

Peu importe la dénomination, mais l'existence d'un niveau intermédiaire entre les communes et les autorités les plus supérieures s'impose naturellement.

Partant de ce constat, volontairement pris au sein de compétences qui me sont familières, je pense que l'on devrait généraliser l'approche, besoin par besoin, pour évaluer pour chaque matière l'organisation optimale la plus efficiente possible.

En Brabant wallon, mon expérience m'amène à constater que c'est un peu, voire un peu beaucoup, ce qui s'opère spontanément et pertinemment au sein du Conseil 27+1²⁴. Ce forum préfigure-t-il l'avenir ? Je n'en sais rien. Pour moi, il démontre surtout qu'il existe une approche territoriale cohérente propre au Brabant wallon. Cette approche contribuant par ailleurs à renforcer les liens entre les communes pour le plus grand bénéfice de leurs habitants.

Cette dynamique moderne et rationalisée, on la retrouve aussi en ce qui concerne la fusion de l'IBW et de l'IECBW, ou en ce qui concerne la réforme des maisons du tourisme, que je vois tous deux comme un nouvel indice de cohérence du Brabant wallon

Sur base de ces expériences et des constats développés il y a un instant, je crois que l'on peut tirer quelques points de méthode qui rencontreraient la volonté de simplification de la gouvernance

²³ Je pense par exemple aux missions liées aux prisons ou aux transferts de détenus dans le cadre des circulaires MFO.

²⁴ Cette assemblée où les 27 bourgmestres et la Province se retrouvent autour de thèmes communs pour lesquels une ou plusieurs instances supra-locales décisionnelles et de réflexion sont requises en vue de rencontrer aussi l'intérêt général

territoriale et qui permettraient d'objectiver l'analyse préalable à la réforme, et à tout transfert de compétence.

Primo, faire le diagnostic :

- Partir de chaque tâche, ou mission de service public, et examiner qui a la capacité en moyens humains dont les « savoirs-faire », qui a les moyens matériels, qui a - ou pourrait avoir - les moyens financiers.
- Déterminer la taille idéale du territoire intermédiaire (plusieurs communes, supracommunal, province, bassins, etc.).
- Déterminer l'articulation la plus adéquate entre les niveaux territoriaux en fonction des contraintes externes et des besoins de la population.

Secundo, conserver les principes de gouvernance et d'accessibilité :

- Maintenir les services aux citoyens au niveau le plus proche (communal), car il s'agit d'une politique d'accessibilité remarquable qu'il convient de préserver²⁵.
- Respecter les principes généraux de la gouvernance qui imposent un pilotage et un contrôle par des élus, des politiques menées à chaque niveau.

Tertio, adopter une méthode qui identifie clairement les niveaux d'intervention publique en trois catégories, opérationnelle, stratégique et normative :

- L'opérationnel se met en œuvre sur le terrain (c'est le tactique).
- Le stratégique organise, finance et coordonne.
- Le normatif encadre et contrôle le respect des règles.

Ces trois catégories peuvent se rencontrer ensemble au niveau communal comme être dispersées entre commune, province ou instance supralocale, et/ou échelon supérieur régional ou fédéral par exemple.

En définissant qui maîtrise le stratégique pour chaque matière, on déterminerait l'instance adéquate pour sa gestion et donc son financement. Ce n'est qu'après cet exercice-là que l'on devrait calquer les questions de gouvernance.

Vous l'aurez compris, mon raisonnement s'étend à toutes les matières et dépasse donc le cadre des actuelles missions de la Province. Cela dit, cette approche comporte aussi des risques et des difficultés. Notamment si l'on cherche à créer de nouvelles entités politico-administratives infra-provinciales qui auront un coût qui ne sera pas nécessairement moindre que celui des provinces. Dans un tel cas, il faudrait en outre prévoir et régler la question très sensible de l'exercice complexe des solidarités entre ces nouvelles entités.

Bref, mon intervention n'est pas un plaidoyer pour le statu quo, bien au contraire, mais bien pour éviter la confusion entre les questions territoriales et les questions de gouvernance ou d'éthique.

Mesdames, Messieurs,

Mon questionnement sur le devenir de la supracommunalité ou de la province est sans réponse toute faite et immédiate.

²⁵ En Belgique, contrairement à la France, la tradition de décentralisation (autonomie communale) et de déconcentration, confie aux communes (qui sont de tailles plus importantes grâce à la fusion des communes) de nombreuses tâches qui sont exercées par les services préfectoraux ailleurs : délivrances de titres (passeports, cartes d'identité, permis de conduire...), décisions d'urbanisme, autorisations socio-économiques, aide sociale (CPAS), contrôles salubrité...

De la complexité

Vous le savez dans vos métiers respectifs, rien n'est jamais simple. A moins d'être un « génie très stable mentalement », comment en serait-il autrement dans la gestion de la cité ? Oh, il ne s'agit pas de complexifier les difficultés, mais bien d'être conscients que ce n'est qu'en déployant toutes les subtilités des questionnements que l'on alimente utilement le débat démocratique.

Les « Yakas » qui sévissent dans le monde l'ont bien compris et exploitent cette faille de nos systèmes démocratiques qui par nature ajoutent de la complexité au monde. Répartir le pouvoir entre les citoyens est plus complexe que de le confisquer.

Denis Mathen, mon collègue de Namur l'avait exprimé l'an dernier lors de ses vœux aux forces vives sous forme d' « Eloge de la complexité ». Je le cite : *« Existe-t-il meilleure preuve, qu'où qu'elle soit, l'âme humaine cultive les paradoxes en croyant pouvoir répondre par des postures de simplicité et des arguments de facilité aux exactions innommables de celles et de ceux qui puisent précisément les motivations de leurs crimes dans des discours exempts de nuances, vides de tout effort de compréhension et de dialogue ? Pour participer à notre mesure à la lutte contre ces tendances, il est peut-être venu le temps de remettre la subtilité au rang des valeurs structurantes et premières et d'oser refaire l'éloge de la complexité ».*

Mesdames, Messieurs,

Cette complexité, vous la percevez comme moi. Le monde a profondément changé, des bouleversements sont en cours, l'inédit surgit de toutes parts, les certitudes s'effacent et comme le dit si bien Amin Maalouf²⁶ : « Nous sommes entrés dans le nouveau siècle sans boussole ».

Ces changements laissent désarmés trop de personnes qui, ignorant les leçons de l'Histoire, se laissent aller, au mieux au fatalisme, au pire aux extrémismes simplificateurs d'où qu'ils viennent. Aussi, ne cédon rien concernant les valeurs universelles, celles consacrées par le Droit international, qui sont le socle de nos démocraties et qui ont été le plus vigoureux carburant du progrès.

Cette complexité, certains d'entre vous la mettront prochainement en débat avec l'échéance électorale qui s'approche.

C'est un peu pour cela que je veux dédier cette mercuriale à tous ceux qui s'engagent en politique et dans la gestion de la chose publique. C'est en particulier, une façon pour moi de saluer le travail des élus locaux et provinciaux du Brabant wallon et de souhaiter aux candidats des partis démocratiques de vivre cet exercice démocratique avec toute la sérénité propice aux débats constructifs.

J'aimerais que l'on sorte des caricatures et que tous mesurent combien la plupart des femmes et des hommes politiques prennent un risque social et familial en tentant de faire au mieux, selon leurs convictions et leurs amitiés, avec toute la complexité du monde.

Je sais que de nombreuses autres fonctions ou professions nécessitent un travail intensif et de la capacité de décision, mais comme l'illustre malheureusement ma précédente mercuriale, le climat est tellement délétère envers les élus qu'il me semblait utile de montrer par mon propos les difficiles enjeux auxquels ils sont confrontés.

²⁶ Le Dérèglement du monde : Quand nos civilisations s'épuisent, 2009.

Quant à moi, j'aurai à cœur, comme gouverneur, de poursuivre ardemment la pleine gestion de toutes mes compétences en matière de sécurité et de concourir – dans les limites de mes attributions mais avec toute ma volonté – au développement harmonieux du Brabant wallon.

Un œil sur l'objectif et l'autre œil... sur l'objectif, je ne change pas de méthode, et compte renforcer la pédagogie autour de mes missions en matière de sécurité, lors de rencontres plus régulières avec les Brabançons.

Je souhaite aussi mieux contribuer aux formations des responsables ou des agents locaux qui peuvent avoir à traiter des situations d'urgence. J'organiserai d'ailleurs, à destination des nouveaux élus, dès qu'ils seront connus, des séances d'information et de sensibilisation pour expliciter l'organisation des services d'urgence et d'intervention, la planification d'urgence mais aussi les risques et les moyens préventifs existant. À ce sujet, j'en profite pour faire la publicité de la journée d'études que j'organise le mardi 20 février prochain et qui sera consacrée aux cyber-risques et à la cybercriminalité.

Vœux

Mesdames, Messieurs,

Ce qui précède ne m'empêche pas d'être résolument optimiste et convaincu que le Brabant wallon continuera à être à la pointe de l'innovation dans tous les secteurs de la société.

2018... c'est les 100 ans de la fin du premier grand massacre mondial, les 70 ans du véritable suffrage universel (celui qui inclut les femmes), les 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les 70 ans du plan Marshall (pas le wallon), les 60 ans de l'Exposition universelle de Bruxelles, les 50 ans de « Mai 1968 », les 25 ans du décès du Roi Baudouin, les 10 ans du début de la crise financière et l'anniversaire de bien d'autres événements.

2018 ne sera malheureusement pas la fin des fake news ou des haines identitaires. Clairement, j'aimerais qu'une aurore nouvelle grandisse à l'horizon, mais je ne sais pas ce que l'année nous réserve. Bah, peu importe, gérer l'imprévu fait quand même partie de mon métier et comme le dit Daniel Pennac, « il y a pire que l'imprévu, ce sont les certitudes ! ».

Ce que je sais en revanche, c'est que je vous souhaite, sincèrement, le meilleur, pour vous même et pour vos proches, tout au long de cette année nouvelle.

Bonne année !

GM